



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 JUILLET 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 53

Présents : 35

Votants : 46

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 juillet à 18 heures, le Conseil Communautaire du Pays de Saint Eloy, convoqué le 17 juillet 2024 par voie dématérialisée, s'est réuni à la Maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy-les-Mines, sous la présidence de Monsieur Laurent DUMAS, Président en exercice.

N° CC2024-06-14

OBJET :
TRAVAUX GEMAPI
CHALAMONT VALIDATION
DEVIS

Présents : Jean-Yves ARNAUD ; Denis ASTRUC ; Michel BANCAREL ; Karine BOURNAT-GONZALEZ ; Jean-Claude CAZEAU ; Daniel CLUZEL ; Serge COMPTE ; Jacqueline DUBOISSET ; Laurent DUMAS ; Annelise DURON ; Bernard DUVERGER ; Bernard FAVIER ; Jean-Claude GAILLARD ; Marc GIDEL ; Patrick GIDEL ; Bernadette GOURSON ; Gilles GOUYON ; Bernard GRAND ; Jean-Jacques GRZYBOWSKI ; Christian JEROME ; Jean-Jacques LOUIS-FERANDON ; Michèle MEUNIER ; Sabine MICHEL ; Christiane MOUGEL ; Roger OLLIER ; Laurence ORIOL ; Bernard PENY ; Margaux PIQUELLE ; René POUILLE ; Valérie ROCHE ; Jean-Marc SAUTERAU ; Odile SOULIER ; Jacques THOMAS

Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Jean-Claude BELLARD ayant donné procuration à Jean-Yves ARNAUD ; François BRUNET ayant donné procuration à Laurence ORIOL ; Guy CHARTOIRE ayant donné procuration à Sabine MICHEL ; Pierrette DAFFIX-RAY ayant donné procuration à Jean-Jacques GRZYBOWSKI ; Jérôme GAUMET ayant donné procuration à Bernard PENY ; Christian JOUHET ayant donné procuration à Valérie ROCHE ; Marie-Christine LOURDIN ayant donné procuration à Jacques LOUIS-FERANDON ; Anthony PALERMO ayant donné procuration à Jacqueline DUBOISSET ; David SABY ayant donné procuration à Michel BANCAREL ; Christophe SARRE ayant donné procuration à Laurent DUMAS ; Catherine SIMONET ayant donné procuration à Bernard GRAND ;

Excusés remplacés par le suppléant : Sylvain DURIN remplacé par Gilles CHAMPOMIER ; Marie TARDIVAT remplacée par Alain DURIN ;

Excusés : Marc BEAUMONT ; Cédric BOILOT ; Didier BOURNAT ; Aurélie DEFRETIERE ; Claude DUBOSCLARD ; Robert DUBUIS ; Pascale JEAN ;

Secrétaire : Karine BOURNAT-GONZALEZ ;

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 transférant la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre,

Vu la délibération n°CC2024-03-04 relative au vote budget exécutant pour 2024

Vu la délibération n°CC2022-04-11 du Conseil communautaire du 7 juin 2022 approuvant la participation au Contrat Territorial Sioule-Andelot et le programme d'actions 2023/2028,

Vu la décision du Président n°2024-25 validant le plan de financement prévisionnel pour les travaux sur la Bouble et le Chalamont pour les communes de Gouttières, Youx et Teilhet

Vu la demande de subvention déposée à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et au Conseil Départemental du Puy-De-Dôme

Considérant le retour de 1 devis pour les travaux de restauration de la morphologie du Chalamont sur la commune de Gouttières

Propose au Conseil Communautaire :

- de valider la décision de retenir la société S.T.E pour ce chantier, pour un montant de 40 968 € HT et 49,161,60 € TTC
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document se rapportant à ce dossier,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- adopte ces propositions
- charge M. le Président de la publication et de l'exécution de ces décisions,

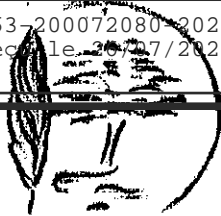
.....

Fait et délibéré à l'unanimité à la Maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy les Mines, le 23 juillet 2024.

Le Président,


Laurent DUMAS

Pays
de
Saint-Eloy
communauté de communes



S.T.E

207C063
SD/AELB



UPGE
Union Professionnelle du
Génie Ecologique

COURNON, le 05/06/2024

DEVIS n° 00003362	COMMUNAUTE DE COMMUNE DU PAYS DE ST-ELOY Rue des Chazelles 63700 SAINT ELOY LES MINES
Adresse des travaux :	

Objet :

Restauration de la morphologie du Chalamont sur la commune de Gouttières

N°	Désignation	U.	Quantité	P.U.	Montant H.T.	TVA
1	<u>INSTALLATION DE CHANTIER</u>					
1.1	Selon les modalités définies dans le CCTP, ce prix rémunère au forfait (F.) la signalisation, l'implantation, la mise en place du chantier, la préparation et la remise en état complète du site après intervention.	F	1,00	355,00	355,00	20%
	<u>Sous-total INSTALLATION DE CHANTIER</u>				<u>355,00</u>	
2	<u>OPÉRATION N°1 : GESTION DE LA VÉGÉTATION ET DES EMBACLES</u>					
2.1	Selon les modalités définies dans le CCTP, ce prix rémunère au forfait (F.) toutes les interventions de gestion de la végétation (abattage sélectif) et des embacles nécessaires à la restauration de la ripisylve, y compris le traitement des produits de coupe et déchets ainsi que la remise en état du site au fur et à mesure de l'intervention.	ML	960,00	2,60	2 496,00	20%
	<u>Sous-total OPÉRATION N°1 : GESTION DE LA VÉGÉTATION ET DES EMBACLES</u>				<u>2 496,00</u>	
3	<u>OPÉRATION N°2 : RESTAURATION DES BERGES</u>					
3.1	Selon les modalités définies dans le CCTP, ce prix rémunère au Mètre Linéaire (ML) la mise en œuvre d'un chausson, y compris reprofilage de la berge en déblai-remblai et mise en place d'une membrane géotextile en fibre de coco 740gr/m².	ML	30,00	78,00	2 340,00	20%
3.2	Selon les modalités définies dans le CCTP, ce prix rémunère au Mètre Linéaire (ML) la réalisation de peignes, y compris - l'abattage des arbres, leur déplacement (issus de l'opération 1), leur mise en œuvre dans l'aménagement - La réalisation des peignes pour former les banquettes - La mise en œuvre des pieux et leur câblage pour assurer le maintien des aménagements.	ML	50,00	72,00	3 600,00	20%
3.3	Selon les modalités définies dans le CCTP, ce prix rémunère au Mètre Linéaire (ML) la mise en œuvre d'un boudin d'hélophytes, y compris reprofilage de la berge en	ML	30,00	84,00	2 520,00	20%

	Désignation	U.	Quantité	P.U.	Montant H.T.	TVA
	déblai-remblai et mise en place d'une membrane géotextile en fibre de coco 740g/m².					
	Sous-total OPÉRATION N°2 : RESTAURATION DES BERGES				8 460,00	
4	OPÉRATION N°3 : AMÉNAGEMENT DES PARCELLES AGRICOLES					
4.1	Selon les modalités définies dans le CCTP, ce prix rémunère à l'unité (U) la réalisation de passage à gué agricole engins (largeur comprise entre 5 et 6m) avec l'installation de bloque de pierre pour le passage des roues.	U	2,00	2 205,00	4 410,00	20%
4.2	Selon les modalités définies dans le CCTP, ce prix rémunère à l'unité (U) la réalisation de passage à gué agricole bétail uniquement (largeur entre 3 et 4m).	U	1,00	1 860,00	1 860,00	20%
4.3	Selon les modalités définies dans le CCTP, ce prix rémunère à l'unité (U) la réalisation de d'un point d'abreuvement alimenté par une pompe solaire, y compris ses modalités d'alimentation et l'installation d'un bac 1000L plastique	U	1,00	2 640,00	2 640,00	20%
4.4	Selon les modalités définies dans le CCTP, ce prix rémunère à l'unité (U) la réalisation de descente aménagée sur 1 rive	U	10,00	1 260,00	12 600,00	20%
4.5	Selon les modalités définies dans le CCTP, ce prix rémunère au mètre linéaire (ML) la réalisation d'une clôture barbelé 2 rangs bovin	ML	895,00	5,50	4 922,50	20%
4.6	Selon les modalités définies dans le CCTP, ce prix rémunère au mètre linéaire (ML) la réalisation d'une clôture barbelé 3 rangs bovin	ML	480,00	6,00	2 880,00	20%
4.7	Selon les modalités définies dans le CCTP, ce prix rémunère au mètre linéaire (ML) la réalisation d'une clôture en fil ruban équin 3 rangs	ML	65,00	5,30	344,50	20%
	Sous-total OPÉRATION N°3 : AMÉNAGEMENT DES PARCELLES AGRICOLLES				29 657,00	

Total H.T.	40 968,00 €
T.V.A. 20%	8 193,60 €
Total T.T.C.	49 161,60 €

Nos devis sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre.
Toute variation ultérieure de ces taux, imposée par la loi, sera répercutée sur les prix.

Conditions Générales de Vente :


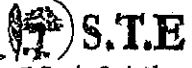
- Ce devis gratuit est valable 3 mois à compter de son émission. Au delà de ce délai, les prix pourront être révisés.
- Toutes mentions manuscrites en dehors des signatures sont strictement interdites sur le devis sous peine de nullité du contrat.

Conditions de paiement :

- Totalité selon facture globale

Pour acceptation, prière de nous retourner :

- 1 double de notre devis daté et signé

Pour l'Entreprise :	Pour le Client :
Signature et cachet :   S.T.E 7, Rue Le Corbusier 63800 COURNON SIRET 424 242 695 0028	Date : Signature : précédée de la mention "Bon pour accord, devis remis avant exécution des travaux"

Assurance décennale obligatoire souscrite auprès de AXA Première Ligne Clermont Ferrand - N°37 867 03204, valable en France métropolitaine
Pour tout paiement par virement : CREDIT AGRICOLE - IBAN : FR76 1680 6051 0066 1135 6211 174 - BIC : AGRIFRPP868

Référence	Récapitulatif	Prix U.	Quantité	Montant H.T.
1	INSTALLATION DE CHANTIER	355,00	1,00	355,00 €
2	OPÉRATION N°1 : GESTION DE LA VÉGÉTATION ET DES EMBACLES	2 496,00	1,00	2 496,00 €

AR Prefecture

Devis n° 0003362
063-200072080-20240723-CC20240614-DE
Reçu le 26/07/2024

COURNON, le 05/06/2024

Référence	Récapitulatif	Prix U.	Quantité	Montant H.T.
3	OPÉRATION N°2 : RESTAURATION DES BERGES	8 460,00	1,00	8 460,00 €
4	OPÉRATION N°3 : AMÉNAGEMENT DES PARCELLES AGRICOLES	29 657,00	1,00	29 657,00 €

AR Prefecture

063-200072080-20240723-CC20240614-DE
Reçu le 26/07/2024

WIS 123